

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025</p>
--	--

Date de convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES, Armelle POIRIER, Florence COSSARD

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
 Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Pascal Cailly
 Dominique CATEL

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	OBJET :
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES ET TRANSDEV URBAIN DIEPPE RELATIVE AUX TITRES GRATUITS DE TRANSPORTS DES ADMINISTRES AGES DE 65 ANS ET PLUS

La municipalité, par délibération n° 105/08 du 18 novembre 2008, a instauré la gratuité des transports des personnes âgées de 65 ans et plus habitant la commune

A ce titre, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles ont conclu des conventions de participations financières ayant pour objet d'encadrer les modalités financières, pratiques et techniques de la mise en œuvre de la gratuité pour les Rouxmesnilaises et Rouxmesnilais âgés de 65 ans et plus.

Ces conventions fixent notamment le montant et les modalités de versement par la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles, d'une participation financière à l'Agglomération Dieppe Maritime.

La municipalité souhaite faire évoluer afin que la contribution soit effectuée sur le réel de la consommation de chaque bénéficiaire. Cette évolution suppose l'établissement d'une convention entre la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles et Transdev Urbain Dieppe.

Des seuils de rentabilité sont établis, permettant d'appliquer la tarification en fonction de la consommation des bénéficiaires :

- Jusque 8 voyages inclus : titre unitaire
- De 9 à 28 voyages inclus : Titre de 10 voyages
- De 29 à 288 voyages inclus : Abonnement mensuel
- A partir de 289 voyages : Abonnement annuel

La convention prévoit que la facture soit émise en janvier N+1 lorsque les données de validation réelles de l'année écoulée seront connues et permettront le calcul réel de la contribution.

Si le Conseil Municipal est favorable à cette nouvelle tarification, cette convention serait conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Mme Delahaye précise être toutefois dans l'attente d'un retour de Transdev sur la consommation réelle de l'année 2024, avant d'envisager la signature de cette convention.

Mme Delahaye souhaiterait également connaître l'avis des élus sur la possibilité d'expérimentation du transport à la demande chez les aînés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Est favorable à l'évolution de la tarification à condition qu'elle soit plus avantageuse pour la municipalité
- Dans l'hypothèse où celle-ci serait plus avantageuse, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles et Transdev urbain Dieppe (ci-joint en annexe) portant gratuité des titres de transports pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'expérimentation du transport à la demande chez les aînés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

